FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ
FLOOR GRIP HARDENER

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom du produit FLOOR GRIP HARDENER

Numéro du produit X0036

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées Durcisseur.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur

ITW Performance Polymers
Bay 150
Shannon Industrial Estate
Co. Clare
Ireland
V14 DF82
353(61)771500
353(61)471285
mail@itwpp.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence +44(0)1235 239 670 (24h)

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification (CE N° 1272/2008)

Dangers physiques Non Classé

Dangers pour la santé humaine Acute Tox. 4 - H302 Acute Tox. 4 - H332 Skin Irrit. 2 - H315 Eye Dam. 1 - H318 Muta. 2 - H341

Dangers pour l'environnement Non Classé

2.2. Éléments d'étiquetage

Pictogramme de danger



Mention d'avertissement Danger

Mentions de danger

H315 Provoque une irritation cutanée.
H318 Provoque des lésions oculaires graves.
H341 Susceptible d'induire des anomalies génétiques.
H302+H332 Nocif en cas d'ingestion ou par inhalation.

FLOOR GRIP HARDENER

Mentions de mise en garde

P280 Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage.
P301+P310 EN CAS D'INGESTION: appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.
P302+P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau.
P304+P340 EN CAS D'INHALATION: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.
P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P332+P313 En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin.

Contient

ALCOOL BENZYLIQUE, PHÉNOL

Mentions de mise en garde supplémentaires

P201 Se procurer les instructions avant l'utilisation.
P202 Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.
P261 Éviter de respirer les vapeurs/aérosols.
P264 Se laver la peau contaminée soigneusement après manipulation.
P270 Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant le produit.
P271 Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.
P308+P313 EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin.
P312 Appeler un CENTRE ANTIPOISON/ un médecin en cas de malaise.
P321 Traitement spécifique (voir conseils médicaux sur cette étiquette).
P330 Rincer la bouche.
P362+P364 Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.
P405 Garder sous clef.
P501 Éliminer le contenu/ récipient selon les réglementations nationales.

2.3. Autres dangers

Ce produit ne contient aucune substance classée PBT ou vPvB.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2. Mélanges

ALCOOL BENZYLIQUE **30-60%**

Numéro CAS: 100-51-6 Numéro CE: 202-859-9

Classification
Acute Tox. 4 - H302
Acute Tox. 4 - H332

PHÉNOL **1-5%**

Numéro CAS: 108-95-2 Numéro CE: 203-632-7

Classification
Acute Tox. 3 - H301
Acute Tox. 3 - H311
Acute Tox. 3 - H331
Skin Corr. 1B - H314
Eye Dam. 1 - H318
Muta. 2 - H341
STOT RE 2 - H373

Le texte intégral de toutes les mentions de danger est présenté dans la section 16.

FLOOR GRIP HARDENER

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Information générale Éviter le contact avec la peau et les yeux. En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).

Inhalation Déplacer immédiatement la personne touchée à l'air frais. Consulter un médecin si une gêne persiste. Si la respiration s'arrête, pratiquer la respiration artificielle. Lorsque la respiration est difficile, un personnel dûment formé peut assister la personne touchée en lui administrant de l'oxygène.

Ingestion Ne pas faire vomir. En cas de vomissement, maintenir la tête basse de telle sorte que le vomissement n'entre pas des les poumons. Donner beaucoup d'eau à boire. Consulter un médecin.

Contact cutané Enlever la personne touchée de la source de contamination. Laver la peau soigneusement à l'eau et au savon. Consulter un médecin si l'irritation persiste après le lavage.

Contact oculaire Enlever les lentilles de contact et ouvrir largement les paupières. Continuer de rincer pendant au moins 15 minutes et consulter un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Information générale La sévérité des symptômes décrits varieront en fonction de la concentration et de la durée d'exposition.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Indications pour le médecin Aucune recommandation particulière. En cas de doute, consulter un médecin rapidement.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés Eteindre l'incendie avec de la mousse, du dioxyde de carbone ou de la poudre sèche.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers particuliers Une protection contre les poussières nuisibles doit être utilisée quand la concentration dans l'air dépasse 10 mg/m3.

5.3. Conseils aux pompiers

Mesures de protection à prendre lors de la lutte contre un incendie Eviter de respirer les gaz ou vapeurs d'incendie. Se placer avec le dos contre le vent pour éviter les fumées. Maîtriser les eaux d'écoulement en les contenant et en les maintenant hors des égouts et des cours d'eau.

Equipements de protection particuliers pour les pompiers Porter un appareil respiratoire isolant à pression positive (ARI) et des vêtements de protection appropriés.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles Porter un vêtement de protection comme décrit à la Section 8 de cette fiche de données de sécurité. Prévoir une ventilation suffisante. Éviter le contact avec la peau et les yeux.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement Eviter ou réduire toute possibilité de contamination environnementale. Ne pas rejeter dans les égouts ou les cours d'eau ou sur le sol. Les déversements ou rejets incontrôlés dans les égouts doivent être immédiatement déclarés à l'Agence Environnement ou tout autre corps de régulation approprié.

FLOOR GRIP HARDENER

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage Absorber le déversement avec du sable ou tout autre absorbant inerte. Collecter et mettre dans des conteneurs à déchets appropriés et sceller fermement. Etiqueter les conteneurs contenant des déchets et des produits contaminés et les enlever de la zone dès que possible. Rincer la zone contaminée à grandes eaux. Les conteneurs contenant la collecte de déversement doivent être étiquetés avec le contenu et le symbole de danger appropriés.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Référence à d'autres sections Porter un vêtement de protection comme décrit à la Section 8 de cette fiche de données de sécurité.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions d'utilisations Éviter le contact avec la peau et les yeux. Utiliser seulement dans des zones bien ventilées. Ne pas manger, boire ou fumer pendant l'utilisation. Appliquer de bonnes pratiques d'hygiène personnelle.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Précautions de stockage Stocker dans le conteneur d'origine, fermé hermétiquement, dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Tenir éloigné de la chaleur, des étincelles et d'une flamme nue. Stocker à l'écart des produits incompatibles (voir Section 10).

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) finale(s) particulière(s) Les utilisations identifiées pour ce produit sont détaillées en Section 1.2.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Valeurs limites d'exposition professionnelle

PHÉNOL

Limite d'exposition à long terme (VME 8 heures): VLEP 5 ppm(D) 19 mg/m3(D)
Limite d'exposition à court terme (15 minutes): VLEP
VLEP = Valeurs limites d'exposition professionnelle.

Commentaires sur les composants WEL = Workplace Exposure Limits

8.2. Contrôles de l'exposition

Equipements de protection



Contrôles techniques appropriés Prévoir une aspiration générale et locale suffisante.

Protection des yeux/du visage Porter des lunettes de sécurité conformes à une norme en vigueur si l'évaluation de risques indique qu'un contact avec les yeux est possible. Les protections suivantes devraient être portées: Lunettes de protection contre les projections de produits chimiques. Les équipements de protection pour les yeux et le visage doivent être conformes à la norme européenne NF EN 166.

FLOOR GRIP HARDENER

Protection des mains Porter des gants de protection. Il est recommandé que les gants soient faits des matériaux suivants: Polychlorure de vinyle (PVC) Il est recommandé que les gants soient faits des matériaux suivants: Néoprène. Il est recommandé que les gants soient faits des matériaux suivants: Caoutchouc butyle. Il est recommandé que les gants soient faits des matériaux suivants: Caoutchouc nitrile. Pour protéger les mains contre les produits chimiques, les gants doivent être conformes à la norme européenne NF EN 374. Les gants sélectionnés devraient avoir un délai de rupture d'au moins 8 heures.

Autre protection de la peau et du corps Combinaison, bottes et gants en caoutchouc ou en plastique.

Mesures d'hygiène Prévoir une fontaine oculaire et une douche de sécurité. Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux. Appliquer de bonnes pratiques d'hygiène personnelle. Se laver les mains et toute zone contaminée du corps avec de l'eau et du savon avant de quitter le lieu de travail. Ne pas manger, boire ou fumer pendant l'utilisation. Changer les vêtements de travail quotidiennement en quittant le poste de travail.

Protection respiratoire Porter une protection respiratoire appropriée si la ventilation est pas insuffisante. Le choix de l'appareil de protection respiratoire doit être basé sur les niveaux d'exposition, les dangers du produit et les limites d'utilisation en sécurité de l'appareil sélectionné. Vérifier que l'appareil de protection respiratoire est bien ajusté et que le filtre est changé régulièrement. Porter un appareil de protection respiratoire équipé de la cartouche suivante: Filtre à gaz, type A2. Demi-masques et quarts de masques respiratoires à cartouches filtrantes remplaçables conformes à la norme européenne NF EN 140.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect Liquide.

Couleur Jaune.

Odeur Irritante.

pH pH (solution concentrée): alkaline

Point de fusion no data available°C

Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition 204°C @

Point d'éclair 110°C

Pression de vapeur 13.7549 hPa @ °C

Densité relative 1.02 @ 25 ºC°C

Solubilité(s) Légèrement soluble dans l'eau.

9.2. Autres informations

Autres informations Non disponible.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Réactivité Oxydants puissants. Acides. Peroxydes organiques/peroxydes d'hydrogène.

10.2. Stabilité chimique

Stabilité chimique Stable à température ambiante normale et utilisé comme recommandé.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

FLOOR GRIP HARDENER

Possibilité de réactions dangereuses Non disponible.

10.4. Conditions à éviter

Conditions à éviter Eviter la chaleur, les flammes et toute autre source d'inflammation.

10.5. Matières incompatibles

Matières incompatibles Eviter le contact avec des oxydants. Acides - organiques. Acides minéraux. Peroxydes organiques/peroxydes d'hydrogène. Peroxydes inorganiques.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux Un feu ou une haute température créé : Oxydes d'azote (NOx). Oxydes des substances suivantes: Monoxyde de carbone (CO). Dioxyde de carbone (CO2). Vapeurs/gaz/fumées de : Ammoniac ou amines. Aldéhydes.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë - orale

ETA orale (mg/kg) 625,39

Toxicité aiguë - cutanée

ETA cutanée (mg/kg) 6 012,02

Toxicité aiguë - inhalation

ETA inhalation (gaz ppm) 5 167,75

ETA inhalation (vapeurs mg/l) 15,01

ETA inhalation (poussières/brouillards mg/l) 2,14

Inhalation Nocif par inhalation.

Ingestion Nocif en cas d'ingestion.

Contact cutané Irritant pour la peau.

Contact oculaire Peut provoquer une irritation oculaire sévère.

Dangers chroniques et aigus pour la santé Provoque des brûlures.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

Écotoxicité Eviter le rejet dans l'environnement. Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

12.1. Toxicité

Toxicité Pas considéré toxique pour les poissons.

12.2. Persistance et dégradabilité

Persistance et dégradabilité Pas de données disponibles sur la dégradabilité de ce produit.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Bioaccumulative potential Pas de données disponibles sur la bioaccumulation.

12.4. Mobilité dans le sol

FLOOR GRIP HARDENER

Mobilité Ne pas rejeter dans les égouts ou les cours d'eau ou sur le sol.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Résultats des évaluations PBT et vPvB Ce produit ne contient aucune substance classée PBT ou vPvB.

12.6. Autres effets néfastes

Autres effets néfastes Non disponible.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Information générale Envisager les mesures de sécurité qui s'appliquent à la manipulation du produit lors de la manipulation des déchets.

Méthodes de traitement des déchets Eliminer les déchets dans un site d'élimination des déchets agréé selon les exigences de l'autorité locale d'élimination des déchets.

Classe déchet 08 04 99

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1. Numéro ONU

N° ONU (ADR/RID) 2735

N° ONU (IMDG) 2735

N° ONU (ICAO) 2735

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

Nom d'expédition (ADR/RID) AMINES, LIQUID, CORROSIVE, N.O.S.

Nom d'expédition (IMDG) AMINES, LIQUID, CORROSIVE, N.O.S.

Nom d'expédition (ICAO) AMINES, LIQUID, CORROSIVE, N.O.S.

Nom d'expédition (ADN) AMINES, LIQUID, CORROSIVE, N.O.S.

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Classe ADR/RID 8

Etiquette ADR/RID 8

Classe IMDG 8

Classe/division ICAO 8

Etiquettes de transport



14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'emballage (ADR/RID) III

Groupe d'emballage (IMDG) III

Groupe d'emballage (ICAO) III

14.5. Dangers pour l'environnement

FLOOR GRIP HARDENER

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

EmS	F-A, S-B
Code de consignes d'intervention d'urgence	2X
Numéro d'identification du danger (ADR/RID)	80
Code de restriction en tunnels	(E)

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC	Aucune information requise.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Législation UE	Règlement (CE) N° 1272/2008 du Parlement européen et du Conseil du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, amendé.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Date de révision	03/04/2018
Révision	10
Remplace la date	06/12/2017
Mentions de danger dans leur intégralité	H301 Toxique en cas d'ingestion. H302 Nocif en cas d'ingestion. H311 Toxique par contact cutané. H314 Provoque de graves brûlures de la peau et des lésions oculaires. H315 Provoque une irritation cutanée. H318 Provoque des lésions oculaires graves. H331 Toxique par inhalation. H332 Nocif par inhalation. H341 Susceptible d'induire des anomalies génétiques. H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

Ces informations concernent uniquement le produit spécifique désigné et peuvent ne pas être valides pour ce produit utilisé avec tout autre produit ou dans tout autre procédé. Ces informations sont, à notre connaissance et en toute bonne foi, exactes et fiables à la date indiquée. Néanmoins, aucune garantie, caution ou déclaration n'est faite de son exactitude, de sa fiabilité ou de son exhaustivité. Il est de la responsabilité de l'utilisateur de s'assurer de la pertinence de telles informations dans le cadre particulier de son propre usage.